

Recours au Règlement

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, avant de poser ma question concernant les travaux de la Chambre, je voudrais solliciter l'aide de la présidence.

Le chef de l'opposition ainsi que mon collègue de York-Sud—Weston ont posé une question au vice-premier ministre, en sa qualité de chef de gouvernement à la Chambre.

On a fait référence à des observations que le vice-premier ministre avait faites lors d'une incarnation antérieure à la Chambre des communes.

Les questions au vice-premier ministre—et c'est là où j'ai besoin de votre aide, monsieur le Président—lui étaient posées en sa qualité de chef du gouvernement. On lui demandait si le gouvernement assumerait la responsabilité du très sérieux rapport concernant l'accident aérien de Dryden.

Ce que je souhaiterais savoir de la présidence, c'est pourquoi elle a été aussi prompte à juger ces questions irrecevables.

M. le Président: Je vais répondre au député de Cap-Breton—Richmond—Est.

Je ne sais pas si j'ai été aussi rapide que cela. J'écoutais assez attentivement. Il me semble, si je me souviens bien—je n'ai pas les «bleus» devant moi—que ces questions étaient essentiellement dirigées à un ancien ministre, alors qu'elles auraient dû être adressées au ministre actuel, et paraissaient demander à cet ancien ministre qu'il fasse quelque chose, démissionner par exemple.

On peut argumenter et dire que la démarcation est floue, mais c'est la décision que j'ai prise à ce moment-là et c'est tout. Je ne peux pas revenir en arrière.

Je regarderai attentivement l'échange, et je verrai ce que je peux faire pour aider les députés. Le député demande pourquoi. C'est la raison. Après avoir examiné ce qui a été dit, il se peut que je conclue que cette question est justifiée.

Tout ce que je dis, c'est que, sur le moment, ce fut mon interprétation de la situation et la raison de ma décision.

Je crois que le député de Cap-Breton—Richmond—Est veut soulever, avant que l'on passe aux travaux de la Chambre, une autre question qui découle d'un autre argument de ce matin sur une question de procédure.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, vous avez jugé irrecevables les deux questions que j'ai posées pendant la période de questions.

La première a été jugée irrecevable non pas parce qu'elle était adressée au mauvais ministre, mais parce que j'accusais le ministre d'induire délibérément les Canadiens en erreur. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

J'ai demandé au gouvernement pourquoi les Canadiens avaient été induits en erreur lorsque l'ancien ministre des Transports les avait assurés que la sécurité constituait la priorité absolue.

Un juge de la Cour suprême de l'Alberta vient de conclure qu'on avait laissé cet «accident» se produire, mais que le gouvernement était en partie à blâmer. Il me semble que ma question était pertinente.

Je n'ai pas laissé entendre que, en 1985, 1986 ou 1987, le ministre avait délibérément induit en erreur la Chambre des communes, mais les faits corroborent maintenant l'affirmation qu'il l'a bel et bien induite en erreur. Ce n'était pas la sécurité qui constituait la priorité absolue du gouvernement à ce moment-là, mais bien les compressions budgétaires.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement, je dois m'opposer à ce que le député continue de répéter ces faux renseignements.

Le député a cité des observations qu'avait faites le vice-premier ministre lorsqu'il était ministre des Transports, puis a demandé pourquoi le ministre avait induit en erreur la Chambre et les Canadiens. Autrement dit, il a laissé entendre que les propos du ministre étaient faux, puis a demandé s'il démissionnerait.

• (1510)

Le commentaire 367 de *Beauchesne* est très clair et très direct: «On ne doit pas interroger un ancien ministre sur des événements qui se seraient produits lorsqu'il l'était encore.»

La question du député était irrecevable, comme en a décidé à juste titre le Président. À mon avis, un député qui respecte les traditions de la Chambre ne devrait pas